

8. ÉPREUVE MULTIPLE

Sigle : Vp

8.1. GÉNÉRALITÉS

8.1.1. OBJET

Cette épreuve tend à **prouver qu'un teckel, en excellant dans la totalité des disciplines de chasse sur terre, ajouté à son aptitude à recevoir une éducation poussée peut être un collaborateur efficace sans être gênant.** Toutes ces qualités réunies en font un chien complet quelles que soient les circonstances de la chasse. **Cette polyvalence cynégétique intrinsèque au teckel est à préserver absolument et à développer.**

L'épreuve multiple peut être dotée du CACT et du CACIT.

8.1.2. CONDITIONS D'EXAMEN

L'épreuve réunit, en principe sur deux jours, les trois épreuves de chasse sur terre définies ci-dessous :

Premier jour :

- épreuve de recherche au sang sur grand gibier ;
- épreuve de quête au bois et dressage.

Second jour :

- épreuve de menée à voix sur lièvres.

L'épreuve de travail à l'eau est facultative.

A noter que l'épreuve peut être organisée en une seule journée à condition de ne pas réunir plus de 4 chiens à juger.

Lors d'une Vp prévue sur deux jours, la menée à voix sur lièvre devra impérativement se dérouler le deuxième jour par souci d'équité et d'organisation.

8.1.3. CONDITIONS D'ADMISSION

Pour une épreuve dotée du CACT :

Âge : 9 mois et plus.

Sigle jeune : Vp/J jusqu'à 15 mois révolus.

Nombre maximum de chiens présentés par concurrent : 2.

Pour une épreuve dotée du CACIT :

Âge : 9 mois et plus. **Pour l'obtention du CACIT le chien doit avoir 15 mois révolus.**

A l'inscription, les copies des documents suivants doivent être fournies :

- certificat de naissance ou pedigree (recto-verso) ;
- justificatif d'un qualificatif au moins Très Bon, obtenu dans une exposition canine internationale avec octroi du CACIB ;
- justificatif du virement des frais d'inscription.

Les chiennes en chaleur sont exclues de l'épreuve.

8.1.4. JURY

Pour une épreuve dotée du CACT : Le jury est composé de trois juges.

Pour une épreuve dotée du CACIT : Le jury est composé de trois juges, dont au moins, un juge étranger.

8.1.5. NOMBRE DE CHIENS

Pour une épreuve dotée du CACT :

- épreuve sur deux jours : 8 chiens par groupe ;
- épreuve sur un jour : 4 chiens ;
- épreuve sur un jour avec lièvres lâchés : 5 chiens, avec accord préalable du Président du CAT .

Pour une épreuve dotée du CACIT :

- Un minimum de six engagements est nécessaire pour pouvoir organiser une épreuve dotée du CACIT.
- Épreuve sur deux jours : 6 chiens par groupe.

8.2. PRÉPARATION DE L'ÉPREUVE

Organisation générale :

- un plan avec, si possible, les numéros de parcelles ;
- des moyens de communication (talkies walkies...) ;
- une pibole ;
- une arme : fusil de chasse autorisé entre l'ouverture et la fermeture de la chasse pour une personne détentrice du permis de chasser validé ou pistolet d'alarme autorisé toute l'année (munitions uniquement amorcées, calibre minimum 9mm). La carabine est interdite ;
- des observateur ;
- la sécurisation des axes routiers.

Recherche au sang : voir le règlement de l'épreuve de SchwkK.

Quête au bois : voir le règlement de l'épreuve de St.

SpK : prévoir les planches pour le lâcher des lièvres.

8.2.1. COMMUNICATION ET DÉPLACEMENTS

Communication :

Pour le jour de l'épreuve des moyens de communication seront mis à disposition des différents intervenants: pibole, trompe de chasse, talkies-walkies.

Déplacements :

Des véhicules sont à prévoir pour le déplacement des juges, l'acheminement des concurrents et la reprise des chiens.

Pour la partie recherche au sang, le chien et son conducteur ne devront pas voyager dans la voiture transportant la peau ou le gibier.

8.3. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

8.3.1. TIRAGE AU SORT

Le matin de l'épreuve, après l'appel des concurrents, un tirage au sort déterminera le numéro de passage de chaque chien lors de la journée ainsi que la piste attribuée.

La participation des chiennes en chaleur est tolérée en Vp CACT uniquement. Leurs propriétaires devront impérativement le signaler, le matin de l'épreuve, à l'organisateur et au président du jury. Elles devront être isolées tout au long de l'épreuve afin de ne pas perturber les autres chiens.

Le président de jury devra faire un bref résumé du règlement de l'épreuve et de son déroulement.

8.3.2. ÉPREUVE DE RECHERCHE AU SANG

Elle devra toujours se dérouler le premier jour, avant l'épreuve de quête au bois et l'épreuve de menée à voix sur lièvre. Cependant, il est possible et admis de commencer par les épreuves de dressage.

La piste mesurera 600 mètres et comportera 2 crochets avec deux reposées dans ces derniers. Elle sera posée la veille avec un temps de pose inférieur à 20 heures.

Important : dans l'épreuve à CACIT les reposées ne seront pas dans les angles. La quantité de sang ne devra pas dépasser 0,15 litre.

Pour une épreuve dotée d'un CACT, on utilisera du sang d'ongulés : chevreuil, chevillard, cerf, biche, faon, daim, chamois, mouflon, isard ou sanglier.

L'utilisation du sang de sanglier n'est possible que dans les départements indemnes de la maladie d'Aujeszky.

Important : dans l'épreuve à CACIT on utilisera du sang de cerf, chevreuil ou daim uniquement.

8.3.3. ÉPREUVE DE QUÊTE AU BOIS ET DRESSAGE

Épreuve de quête au bois

Le chien est libéré par son conducteur dans l'enceinte désignée par le juge, cependant jamais à partir d'un passage à gibier. Il doit partir à l'ordre explorer cette dernière, sans encouragement soutenu. Dès cet instant, le concurrent doit faire silence et se conformer aux indications données par le juge. Le chien a dix minutes pour partir quêter hors de la vue du conducteur.

Le lancer d'un animal n'est pas obligatoire.

Chaque chien devra obligatoirement être muni d'un grelot ou d'une clochette permettant au jury d'apprécier l'amplitude de sa quête. Au début de l'épreuve, le chef de jury vérifiera que cette condition est bien respectée. En complément, le chien peut être muni d'un collier de repérage.

Dans une épreuve à CACIT, le règlement FCI ne mentionne pas l'obligation d'utiliser une clochette ou un grelot. Le concurrent est libre de l'utiliser ou non.

Épreuve de dressage

L'épreuve de dressage se divise en trois parties qui peuvent se réaliser en laisse baudrier ou en liberté :

1) Marche au pied :

Conducteur et chien seront envoyés dans un perchis où, suivant les indications du juge, ils devront avancer, s'arrêter et tourner.

2) Dépose et sagesse au coup de feu :

Conducteur et chien se rendront à un endroit désigné par le jury. Le chien y sera déposé sur une veste ou à côté d'un sac vide. Présenté libre, le teckel n'aura ni collier ni laisse. Ceux-ci pourront être posés à côté ou devant le chien (jamais sur lui). Présenté attaché à un point fixe, la laisse ne devra pas être tendue. Le conducteur se retirera hors de la vue du chien durant cinq minutes. Deux coups de feu assez rapprochés seront tirés sur ordre du juge.

3) Comportement au poste pendant la battue :

Concurrent et chien seront postés en lisière de parcelle. Le chien sera placé au pied de son conducteur sur une veste, à côté d'un sac vide ou à même le sol. Présenté libre, il n'aura ni collier ni laisse. Présenté attaché, il sera tenu en baudrier détendu. Une battue bruyante sera organisée pendant laquelle des coups de trompe seront sonnés. Un coup de feu sera tiré lors du passage au niveau de chaque chien.

Pour cette dernière épreuve, un même conducteur ne pourra pas présenter deux chiens en même temps. Il pourra se faire assister d'un aide ou alors deux battues seront organisées.

Un teckel présenté à la Vp doit être parfaitement éduqué. Le comportement du chien sera apprécié pendant toute l'épreuve et pourra être pénalisé. Un zéro dans une des trois disciplines du dressage entraînera l'élimination du

concurrent.

Important : dans l'épreuve à CACIT le dressage doit obligatoirement être réalisé avant la quête.

8.3.4. ÉPREUVE DE MENÉE À VOIX SUR LIÈVRES

Dès qu'un lièvre sera levé, le conducteur et son chien, sur appel du juge le plus proche, se porteront rapidement près du gîte ou de la voie de fuite. Le juge indiquera au conducteur l'endroit d'où est parti le lièvre et la direction qu'il a prise. Il pourra aider le concurrent à mettre son chien sur la voie. Dès que le chien aura empaumé la voie, il devra la suivre en criant d'une voix bien cadencée. Dès cet instant, le conducteur devra faire silence et se conformer aux indications données par le juge.

À noter : L'organisateur doit s'assurer que la densité de lièvres est suffisante pour donner au moins un lièvre à chaque chien.

8.3.5. TRAVAIL À L'EAU

Une épreuve de travail à l'eau peut venir compléter la Vp. Cette épreuve est facultative, elle étend la polyvalence du teckel ayant réussi l'épreuve de Vp au travail à l'eau.

Le chien sera amené sur la rive. Le gibier mort lui sera présenté pour qu'il en prenne connaissance. Il sera lancé à une dizaine de mètres du bord de façon à ce que le chien puisse le voir tomber dans l'eau. Un coup de feu sera tiré en même temps que le lancer. À cet instant, le chien sera envoyé à l'eau. Il devra rapporter le gibier mort sur la berge.

8.4. JUGEMENTS

8.4.1. PERFORMANCE

Épreuve de recherche au sang

Le jugement se fera suivant le règlement de la recherche au sang sur grand gibier. La piste sera tracée conformément au règlement de la Vp.

Si le travail a été suffisant, le juge informera le conducteur que son chien est classé.

Épreuve de quête au bois et dressage

■ épreuve de quête au bois :

Lors de la quête, seuls le comportement du chien et sa persévérance dans la recherche du gibier seront jugés. Le chien n'a pas l'obligation de lancer un animal. Le jury devra s'assurer qu'il fouille l'enceinte avec application et volonté, sans soutien de son conducteur. Le jury ne donnera au chien qu'une seule enceinte, deux à la rigueur s'il n'a pas pu se faire une idée suffisante pendant le premier parcours. Si le teckel explore le bord de l'enceinte sans pénétrer dans le fourré et sans s'éloigner de son conducteur, son travail ne peut être qualifié de quête au bois. En cas de lancer, les juges indiqueront l'espèce de gibier trouvé mais n'évalueront pas l'aptitude à lancer.

La chasse sur lapin est admise. Elle n'exclut pas l'attribution d'un premier prix dans le cadre d'une Vp si la façon de quêter et la persévérance le permettent.

Avant l'épreuve de dressage, le juge annoncera le prix dans lequel chaque chien se situe. Il leur précisera le minimum de points qu'il doit acquérir lors du dressage pour s'y maintenir.

■ épreuve de dressage :

- 1) *Marche au pied* : Le teckel doit marcher au pied à la hauteur de son conducteur en évitant les obstacles naturels, sans le gêner dans ses mouvements ou tirer sur la laisse.
- 2) *Dépose et sagesse au coup de feu* : Le chien peut s'asseoir ou se lever mais il ne doit pas tirer sur sa laisse ou quitter son lieu de dépose. Il ne doit pas non plus geindre ou donner de la voix.
- 3) *Comportement au poste pendant la battue* : Le teckel ne doit pas tirer sur le baudrier, s'éloigner de son conducteur ou grimper le long de sa jambe. Il ne doit pas non plus geindre ou donner de la voix.

En ce qui concerne le dressage, un zéro dans une des trois disciplines entraîne l'élimination du chien.

Épreuve de menée à voix sur lièvres :

Le jugement se fera suivant le règlement de la menée à voix sur lièvres.

Travail à l'eau :

Le jugement se fera suivant le règlement du travail à l'eau.

Les points acquis figurent sur le carnet de travail, sur le diplôme décerné et sur le fichier renvoyé au club. L'épreuve étant facultative, ils ne sont pas comptabilisés dans le nombre total des points pour le résultat final de l'épreuve multiple.

8.4.2 . APPRÉCIATION DU TRAVAIL

La nature du terrain, les conditions météorologiques et le biotope qui conditionnent la qualité du travail doivent être pris en considération dans l'attribution des notes.

8.4.3. COEFFICIENTS ET NOTES

A chaque qualité est attribué le coefficient suivant :

Recherche au sang

Façon de travailler la piste	10
Sûreté dans la recherche	8
Volonté dans la recherche	7

Quête au bois

Comportement lors de la quête	8
Persévérance dans la recherche	6

Dressage	En laisse	En liberté
Marche au pied	1	2
Dépose et sagesse au coup de feu	1	2
Comportement au poste pendant la battue	1	2

Menée à voix

Nez	10
Aptitude à crier sur la voie	9
Volonté	3
Sûreté	3

Travail à l'eau

Spontanéité à l'eau	5
Rapport	3

Les notes attribuées sont les suivantes :

Insuffisant	0
Médiocre	1
Bon	2
Très bon	3
Excellent	4

Le coefficient multiplié par la note donne le nombre de points pour chaque qualité.

8.4.4. CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA NOTE 4 (EXCELLENT)

Épreuve de recherche au sang

L'attribution de la note 4 pour la façon de travailler sur la piste de rouge, la sûreté dans la recherche et la volonté dans la recherche se fait de la même façon que dans l'épreuve SchwHK.

Épreuve de quête au bois et dressage

L'attribution de la note 4 pour le comportement lors de la quête et la persévérance dans la recherche se fait de la même façon que dans l'épreuve St.

Épreuve de menée à voix sur lièvres :

L'attribution de la note 4 pour le nez, l'aptitude à crier sur la voie, la volonté et la sûreté se fait de la même façon que dans l'épreuve Sp.

Travail à l'eau :

L'attribution de la note 4 pour la spontanéité à l'eau et le rapport se fait de la même façon que dans l'épreuve Wa.

8.4.5. ÉVALUATION DU TRAVAIL

Le jury attribuera les notes de 0 à 3 par rapport à ce qui a été exigé pour l'attribution de la note 4 le jour de l'épreuve.

Les notes 0 et 1 sont éliminatoires pour la recherche au sang et la quête au bois. Pour la menée à voix sur lièvre, la note 1 est éliminatoire sauf pour la sûreté. La note 0 est éliminatoire pour le dressage.

8.5. ATTRIBUTION DES PRIX

8.5.1. NOTES MINIMUM POUR L'ATTRIBUTION DES PRIX

	1 ^{er} Prix		2 ^{ème} Prix		3 ^{ème} Prix		
	Coef	Notes	Points	Notes	Points	Notes	Points
Recherche au sang :							
Façon de travailler la piste	10	4	40	3	30	2	20
Sûreté dans la recherche	8	3	24	3	24	2	16
Volonté dans la recherche	7	3	21	2	14	2	14
Quête au bois :							
Comportement lors de la quête	8	4	32	3	24	2	16
Persévérance dans la recherche	6	3	18	3	18	2	12
Menée à voix :							
Nez	10	4	40	3	30	2	20
Voix	9	4	36	3	27	2	18
Volonté	3	3	9	2	6	2	6
Sûreté	3	3	9	2	6	1	3
Points			229		179		125
Epreuve de dressage			10		8		6
Total points			239		187		131

Le prix minimum obtenu dans une des épreuves conditionne le prix final de la Vp quel que soit le nombre de points obtenus.

Exemple : premier prix en recherche au sang + troisième prix en quête au bois + premier prix au lièvre = troisième prix en Vp.

A l'intérieur de chaque prix, les chiens seront classés en fonction du nombre de points obtenus, et en cas d'égalité, selon le brio de leur prestation, laissé à l'appréciation du jury.

L'âge et le qualificatif obtenu en exposition n'entrent pas en compte dans le classement des chiens à égalité de prix.

8.5.2. ATTRIBUTION DU CACT

Pour être proposé pour le CACT, les chiens doivent obtenir :

- un premier prix dans chacune des trois disciplines de chasse ;
- un minimum de dix points au dressage, à condition qu'il n'y ait pas de zéro éliminatoire.

8.5.3. ATTRIBUTION DU CACIT

Pour être proposé pour le CACIT, les chiens doivent obtenir :

- un premier prix dans chacune des trois disciplines de chasse ;
- un minimum de 11 points avec la note 3 au minimum dans les 3 disciplines du dressage ;
- un total minimum de 267 points.

A noter : Il peut y avoir compensation entre les points de chasse et de dressage pour atteindre 267 points.

8.5.4. INSCRIPTION DES SIGLES

Le sigle Vp ou Vp/J ou Vp-Wa ou Vp/J-Wa ou Vp/J-Wa/J sera inscrit sur le carnet de travail de tous les chiens ayant obtenu un premier, deuxième ou troisième prix.

8.5.5. RAPPORT D'ÉPREUVE

Le rapport des juges sur le fichier des résultats envoyé au club devra être précis sur la nature du territoire et sur la densité de gibier .

La discipline entraînant l'échec du chien à l'épreuve devra aussi y être mentionnée.

8.5.6. PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Lors de la remise des prix, le chef de jury doit faire un commentaire devant les participants, concurrents et spectateurs sur le travail de chaque chien, qu'il ait réussi ou non. Cette intervention devra être constructive et pédagogique en donnant des indications au conducteur pour progresser dans le travail avec son chien.